

## **Règlement 2026**

### **AAPPMA ORROUY**

#### **1-Réserve de pêche :**

Pas de réserve de pêche sur le parcours.

#### **2-Interdiction de pêche :**

Après chaque rempoissonnement, la pêche est interdite jusqu'au lendemain à l'heure légale.

Les jours de rempoissonnement seront communiqués lors de l'assemblée générale.

#### **3-Réciprocité Béthisy l'épinoche**

Notre entente avec l'AAPPMA de Béthisy est maintenue pour la saison 2026.

Leur règlement intérieur ainsi que leur charte sont très proches de nos directives.

En cas de doute, merci de contacter le président ou le trésorier.

Pour toutes les autres règles (quota, jour de pêche, heure de pêche, appât autorisé, ...) le règlement général de la pêche s'applique. En cas de doute, se renseigner auprès de la fédération. Notre AAPPMA ne peut pas restreindre ces directives.